

## **Instructions destinées aux participants de Euroclear France et / ou Pays-Bas et / ou Euroclear Belgique (3 pages)**

A l'attention du : Département Corporate Actions / Service Titres

Date 30 Novembre 2006  
Objet Assemblée Générale Extraordinaire de Euronext N.V.: procédure à suivre par les participants de Euroclear France et / ou Euroclear Pays-Bas et/ou Euroclear Belgique pour leurs clients qui sont des actionnaires de Euronext N.V.

Madame, Monsieur,

Une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (AGE) de Euronext N.V. se déroulera le mardi 19 décembre 2006 à 11 h 00 (CET) à Amsterdam, Pays-Bas. Tous les actionnaires d'Euronext N.V. sont cordialement invités à assister à cette assemblée. Une communication annonçant la date et l'heure de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, les principaux points de l'ordre du jour et les procédures d'inscription et de vote à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a été publiée aujourd'hui dans plusieurs périodiques et dans les cotes boursières et ce, conformément aux statuts d'Euronext N.V.

Les statuts d'Euronext N.V. stipulent que seuls les actionnaires inscrits au registre des actionnaires d'Euronext N.V. sont autorisés à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, bien qu'ils puissent se faire représenter par un fondé de pouvoir disposant d'une autorisation écrite. Le Directoire a décidé que les seules personnes autorisées à assister et voter à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 19 décembre 2006 seront celles qui seront enregistrées comme titulaires ces droits au le mardi 12 décembre 2006 après les heures de marché (date d'inscription en compte), sans tenir compte du fait qu'à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire elles soient actionnaires ou non. **De ce fait, l'immobilisation des actions n'est pas nécessaire.**

Les actions d'Euronext N.V. peuvent être détenues de deux manières différentes :

- sous la forme nominative (les actionnaires sont inscrits dans le registre des actionnaires de Euronext),  
ou
- conservées par un intermédiaire teneur de compte ou un participant d'Euroclear France SA (ces actions sont inscrites dans le registre d'Euronext au nom d'Euroclear France SA).

*Actionnaires inscrits dans les registres d'Euronext N.V.*

Les actionnaires inscrits dans les registres d'Euronext N.V. ne détiennent pas d'actions d'Euronext N.V. via le système de transfert par inscription en compte (en d'autres termes, ils ne détiennent pas d'actions via les participants de Euroclear France / Euroclear Pays-Bas / Euroclear Belgique et n'entretiennent dès lors aucune relation avec Euroclear France, Euroclear Pays-Bas ou Euroclear Belgique).

Tous les actionnaires inscrits dans les registres d'Euronext N.V. recevront individuellement un courrier de la société contenant une convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires comprenant l'explication des formalités à suivre pour participer à cette Assemblée ou pour y être représenté par un fondé de pouvoir mandaté par écrit, l'ordre du jour de l'Assemblée et une copie du document d'information aux actionnaires (« shareholders' circular »).

*Actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France SA.*

Les actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France SA ne sont pas inscrits dans le registre des actionnaires d'Euronext N.V. Toutefois, ils peuvent assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires et y voter en personne, se faire représenter ou donner des instructions de vote en réclamant une procuration à Euroclear France. Une telle procuration peut être obtenue en complétant l'une des Annexes ci-joint :

- l'Annexe II, Formulaire A si l'actionnaire souhaite assister en personne à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- l'Annexe II, Formulaire A et Formulaire B si l'actionnaire souhaite désigner un tiers ou le Secrétaire Général (Corporate Secretary) d'Euronext N.V. pour le représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- l'Annexe III si l'actionnaire ne souhaite pas assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire et souhaite donner une instruction de vote à Euroclear France.

Afin de recevoir ces formulaires, les actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France SA doivent contacter leur intermédiaire financier.

Les actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France SA souhaitant assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires et voter en personne, ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire, ou encore fournir des instructions de vote à Euroclear France doivent compléter et signer les formulaires appropriés et les faire parvenir à temps à leur intermédiaire financier. L'intermédiaire financier doit s'assurer que ces formulaires soient reçus par l'établissement chargé globalement (Fortis Banque, Pays-Bas ou Fortis Banque, Belgique) ou localement (Caceis, France) du service financier d'Euronext au plus tard le vendredi 15 décembre à 23 h 59 (CET).

Les actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France SA peuvent également transférer leurs actions en leur nom propre afin d'être directement inscrits dans le registre des actionnaires de la société qui est conservé à Amsterdam par la société Netherlands Management Company (NMC). Les actionnaires qui souhaitent procéder ainsi se doivent de contacter NMC avant la date d'inscription en compte, le 12 décembre 2006. L'adresse de NMC est la suivante :

Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas. Le numéro de téléphone est le 0031 20 575 7124 et le numéro de fax est le 0031 20 420 6190. La personne à contacter est Mme Saskia Engel.

Fortis Banque interviendra en tant qu'établissement chargé globalement du service financier d'Euronext et Caceis sera l'établissement chargé localement du service financier d'Euronext en France. Fortis Banque coordonnera le processus et assumera le rôle de contact pour toutes questions et assistance relatives au contenu de la présente lettre. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Fortis Banque au numéro de téléphone ou à l'adresse électronique mentionnée plus loin.

Les actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France SA et souhaitant assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire et voter en personne ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire ou encore formuler des instructions de vote à Euroclear France doivent compléter et signer l'annexe adéquate et la renvoyer ensuite à temps à leur intermédiaire financier. Veuillez vous assurer que tous vos clients ayant la qualité d'intermédiaires financiers sont informés de ce fait afin de leur donner la possibilité de fournir les informations nécessaires aux actionnaires d'Euronext détenant leurs actions via Euroclear France SA. Pour cela, veuillez leur remettre les Annexe I, Annexe II (Formulaire A et Formulaire B) et Annexe III et leur indiquer de transmettre ces annexes aux actionnaires sur demande.


L'intermédiaire financier est tenu de recueillir le(s) formulaire(s) approprié(s) auprès des actionnaires, et d'ajouter sur l'annexe son numéro de compte Euroclear France, Euroclear Pays-Bas ou Euroclear Belgique ainsi que les coordonnées de sa personne contact avant de l'envoyer à l'établissement chargé globalement ou localement du service financier d'Euronext, Fortis Bank ou Caceis.

L'établissement global (Fortis Banque, Pays-Bas ou Fortis Banque Belgique) ou local (Caceis, France) chargé du service financier d'Euronext devra avoir reçu toutes les annexes dûment remplies et signées par les actionnaires au plus tard le vendredi 15 décembre 2006 à 23 h 59 (CET).

Nous vous remercions par avance pour votre coopération.

Si vous avez des questions ou si vous avez envoyé une inscription pour l'Assemblée Générale Extraordinaire et n'avez pas reçu de confirmation, veuillez contacter Madame Evelyne LEFORT chez l'établissement chargé du service financier d'Euronext en France : CACEIS Corporate Trust, au numéro de téléphone suivant : +331 57 78 32 40 ou par email : [evelyne.lefort@caceis.com](mailto:evelyne.lefort@caceis.com)

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Herman Genet  
Secrétaire Général (Corporate Secretary)

*Annexes :*

- Annexe I*      *Lettre aux actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France SA, Euroclear Pays-Bas ou Euroclear Belgique*
- Annexe II*      *Demande de procuration (permettant aux actionnaires d'assister en personne à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires au nom d'Euroclear France SA ou de désigner un tiers ou le Secrétaire Général d'Euronext N.V. pour le représenter)*
- Annexe III*      *Formulaire d'instruction de vote (permettant aux actionnaires de fournir des instructions de vote à Euroclear France SA)*

## **Annexe I**

### **Lettre aux actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France SA, Euroclear Pays-Bas ou Euroclear Belgique**

**A l'attention des : actionnaires détenant leurs actions via Euroclear France SA, Euroclear Pays-Bas ou Euroclear Belgique.**

Date 30 Novembre 2006

Objet Euronext N.V. A.G.E. du 19 décembre– 2006 à Amsterdam

Cher Actionnaire,

Une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) des actionnaires de Euronext N.V. se déroulera à Amsterdam, Pays-Bas, le mardi 19 décembre 2006 à 11 h 00 (CET). Tous les actionnaires d'Euronext N.V. sont cordialement invités à assister à cette assemblée.

Vous possédez des actions via Euroclear France S.A., Euroclear Pays-Bas ou Euroclear Belgique et vos actions sont inscrites dans le registre d'Euronext au nom d'Euroclear France S.A.

Le Directoire a décidé que les seules personnes autorisées à assister et voter à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du mardi 19 décembre 2006 seront celles qui seront enregistrées comme titulaires de ces droits au mardi 12 décembre 2006, après les heures de marché (date d'inscription en compte) qu'elles soient ou non actionnaires au moment de l'Assemblée Générale Extraordinaire. **De ce fait, l'immobilisation des actions n'est pas nécessaire.**

Si vous souhaitez assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires et y exercer vos droits de vote en personne, vous êtes prié de compléter et de signer l'Annexe II Formulaire A (demande de procuration) afin d'obtenir une procuration délivrée par Euroclear France. Grâce à cette procuration, vous pourrez assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires et exercer les droits de vote attachés à vos actions. Il sera demandé à toutes les personnes autorisées à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire, de présenter, une pièce d'identité à leur arrivée.

Si vous souhaitez désigner un tiers ou le Secrétaire Général (Corporate Secretary) d'Euronext pour vous représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire, il faut alors compléter et signer l'Annexe II Formulaire A et Formulaire B (demande de procuration).

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires et ne désirez pas désigner un tiers ou le Secrétaire Général (Corporate Secretary) pour vous représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, vous pouvez fournir à Euroclear France des instructions de vote en complétant et signant l'Annexe III (Formulaire d'instructions de vote) et retourner celle ci à votre intermédiaire financier dans les délais indiqués.

Toutes les Annexes nécessaires doivent être envoyées à votre teneur de compte ou à votre intermédiaire financier (et non Euronext ou Euroclear France) à temps afin que l'établissement chargé, globalement ou localement, du service financier d'Euronext reçoive les instructions de vote de votre teneur de compte ou intermédiaire le vendredi 15 décembre 2006 à 23 h 59 (CET) au plus tard.

Résumé:

**Si vous souhaitez assister vous-même à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, veuillez vous assurer que l'annexe II Formulaire A dûment complétée et signée sera envoyée à votre teneur de compte ou intermédiaire financier (et si vous désirez désigner un tiers ou le Secrétaire Général d'Euronext – Corporate Secretary - pour vous représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire, veuillez remplir et retourner les Formulaires A et B à votre teneur de compte ou intermédiaire financier). Ce dernier devra à son tour s'assurer que l'établissement chargé, localement ou globalement du service financier d'Euronext recevra les Formulaires au plus tard le vendredi 15 décembre 2006 à 23 h 59 (CET). Dans ce cas, NE COMPLETEZ PAS L'ANNEXE III.**

**Si vous ne souhaitez pas assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires mais si vous souhaitez notifier des instructions de vote à Euroclear France, veuillez vous assurer que l'Annexe III dûment remplie sera envoyée à votre teneur de compte ou intermédiaire financier. Ce dernier devra à son tour s'assurer que l'établissement chargé, localement ou globalement du service financier d'Euronext recevra l'annexe III au plus tard le vendredi 15 décembre à 23h59 (CET). Dans ce cas NE COMPLETEZ PAS L'ANNEXE II.**

De plus amples informations relatives à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, l'ordre du jour de cette assemblée et le document d'information aux actionnaires d'Euronext sont disponibles sur le site web d'Euronext ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)).

Nous vous remercions par avance pour votre coopération.

Si vous avez des questions ou si vous avez envoyé une inscription pour l'Assemblée Générale Extraordinaire et n'avez pas reçu de confirmation, veuillez contacter Madame Evelyne LEFORT chez l'établissement chargé du service financier d'Euronext en France : CACEIS Corporate Trust, au numéro de téléphone suivant : +331 57 78 32 40 ou par email : [evelyne.lefort@caceis.com](mailto:evelyne.lefort@caceis.com)

Nous vous prions d'agréer, cher actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées,  
Euronext N.V.



Jean-François Théodore  
Président du Directoire (Chairman of the Managing Board)

**Annexe II FORMULAIRE (A)  
DEMANDE DE PROCURATION**

**VEUILLEZ COMPLÉTER CE FORMULAIRE A SI VOUS SOUHAITEZ ASSISTER VOUS-MÊME A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE EURONEXT N.V.**

*-Si vous désirez assister vous-même à l'Assemblée Générale Extraordinaire, veuillez remplir la section 1 du Formulaire A seulement. **Complétez et signez seulement le Formulaire A.***

*-Si vous désirez désigner un tiers pour vous représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire, veuillez remplir la section 1 du Formulaire A et la section 2 du Formulaire B. **Complétez et signez les deux Formulaires A et B.***

*-Si vous désirez désigner le Secrétaire Général, M Herman Genet, pour vous représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire, veuillez compléter la section 1 du Formulaire A et la section 3 du Formulaire B. **Complétez et signez les deux Formulaires A et B.***

**SECTION 1**

**M./Mme/Melle ..... assistera à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Euronext N.V. qui se tiendra à Amsterdam, Pays-Bas, le mardi 19 décembre 2006 à 11 h 00 CET.**

NOM ET ADRESSE DE L'ACTIONNAIRE SOUSSIGNÉ (actionnaire qui détient des actions via Euroclear France)	
NOMBRE D' ACTIONS D'EURONEXT N.V. POUR LEQUEL CETTE DEMANDE EST FAITE	
NUMÉRO DE COMPTE CHEZ LE TENEUR DE COMPTE OU INTERMÉDIAIRE	
NOM, ADRESSE, NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET PERSONNE CONTACT DU TENEUR DE COMPTE OU DE L'INTERMÉDIAIRE (à remplir par votre teneur de compte ou intermédiaire)	

*Le présent formulaire doit être envoyé à votre teneur de compte ou intermédiaire. Ce dernier devra à son tour s'assurer que l'établissement chargé, localement ou globalement du service financier d'Euronext recevra le formulaire au plus tard le vendredi 15 décembre à 23 h 59 (CET).*

Le soussigné demande par la présente qu'une procuration soit délivrée par Euroclear France à la personne indiquée ci-dessus afin de permettre à celle-ci de voter au nom et pour le compte d'Euroclear France le nombre d'actions d'Euronext que le soussigné possède.

Le soussigné garantit par la présente être en possession des actions mentionnées ci-dessus à la date d'enregistrement, soit le 12 décembre 2006.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2006

\_\_\_\_\_  
Signature

**Annexe 2 FORMULAIRE (B)**  
**DEMANDE DE PROCURATION – Suite**

**VEUILLEZ COMPLETER CE FORMULAIRE B SI VOUS SOUHAITEZ DESIGNER UN TIERS  
OU LE SECRETAIRE GENERAL (CORPORATE SECRETARY) D'EURONEXT POUR VOUS  
REPRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE D'EURONEXT N.V.**

-Si vous désirez assister vous-même à l'Assemblée Générale Extraordinaire, veuillez remplir la section 1 du Formulaire A seulement. **Complétez et signez seulement le Formulaire A.**

-Si vous désirez désigner un tiers pour vous représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire, veuillez remplir la section 1 du Formulaire A et la section 2 du Formulaire B. **Complétez et signez les deux Formulaires A et B.**

-Si vous désirez désigner le Secrétaire Général, M Herman Genet, pour vous représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire, veuillez compléter la section 1 du Formulaire A et la section 3 du Formulaire B. **Complétez et signez les deux Formulaires A et B.**

**SECTION 2**

M./Mme/Melle.....déclare par la présente que Mr/Mme/Melle.....  
assistera et votera en son nom et donc par procuration à l'Assemblée Annuelle Générale de Euronext N.V. qui se tiendra à Amsterdam, Pays-Bas, à 11h00 (CET) le mardi 19 décembre 2006.

NOM ET ADRESSE DU REPRESENTANT (personne qui assistera à l'Assemblée Générale Extraordinaire)	
NOMBRE D' ACTIONS EURONEXT POUR LEQUEL CETTE AUTORISATION EST OCTROYÉE.	

**SECTION 3**

M./Mme/ Melle .....autorise par la présente M. Herman Genet, Secrétaire Général d'Euronext N.V. (Corporate Secretary) à le représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de Euronext N.V. qui se tiendra à Amsterdam, aux Pays-Bas à 11h00 (CET) le mardi 19 décembre 2006, et à voter en son nom et pour son compte conformément aux recommandations du Conseil de Surveillance et du Directoire d'Euronext N.V.

NOMBRE D' ACTIONS EURONEXT N.V. POUR LEQUEL CETTE AUTORISATION EST OCTROYEE	
---	--

*Le présent formulaire doit être envoyé à votre teneur de compte ou intermédiaire. Ce dernier devra à son tour s'assurer que l'établissement chargé, localement ou globalement du service financier d'Euronext recevra le formulaire au plus tard le vendredi 15 décembre à 23 h 59 (CET).*

Le soussigné demande par la présente qu'une procuration soit délivrée par Euroclear France à la personne indiquée ci-dessus afin de permettre à celle-ci de voter au nom et pour le compte d'Euroclear France le nombre d'actions d'Euronext que le soussigné possède.

Le soussigné garantit par la présente être en possession des actions mentionnées ci-dessus à la date d'enregistrement, soit le 12 décembre 2006.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2006

\_\_\_\_\_  
Signature

**Annexe III FORMULAIRE D'INSTRUCTION DE VOTE**

**VEUILLEZ COMPLÉTER LE PRÉSENT FORMULAIRE SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS ASSISTER A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES D'EURONEXT N.V. ET SI VOUS SOUHAITEZ FOURNIR DES INSTRUCTIONS DE VOTE A EUROCLEAR FRANCE.**

NOM ET ADRESSE DE L'ACTIONNAIRE SOUSSIGNÉ (actionnaire qui détient des actions via Euroclear France)	
NOMBRE D' ACTIONS D'EURONEXT POUR LEQUELLES LES INSTRUCTIONS DE VOTE ONT ÉTÉ DONNÉES	
NUMÉRO DE COMPTE CHEZ LE TENEUR DE COMPTE OU L'INTERMÉDIAIRE	
NOM ET ADRESSE DU TENEUR DE COMPTE	
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET CONTACT CHEZ LE TENEUR DE COMPTE OU L'INTERMÉDIAIRE (à remplir par votre teneur de compte ou votre intermédiaire)	

Le présent formulaire doit être envoyé à votre teneur de compte ou intermédiaire. Ce dernier devra à son tour s'assurer que l'établissement chargé, localement ou globalement du service financier d'Euronext recevra au plus tard le vendredi 15 décembre à 23 h 59 (CET).

Le soussigné garantit par la présente être en possession des actions mentionnées ci-dessus à la date d'enregistrement, soit le 12 décembre 2006.

Le soussigné autorise par la présente Euroclear France à exécuter les instructions de vote pour le compte dudit soussigné pour les actions susmentionnées et pour ce qui concerne les points suivants de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

EUROCLEAR EXÉCUTERA CES INSTRUCTIONS DE VOTE COMME DEMANDÉ. SI AUCUNE INSTRUCTION N'EST DONNÉE OU SI CELLE-CI N'EST PAS LISIBLE, EUROCLEAR FRANCE VOTERA CONFORMEMENT AUX RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE D'EURONEXT N.V.

**ANNEXE III (suite)**  
**FORMULAIRE D'INSTRUCTION DE VOTE\***

**Le Directoire et le Conseil de surveillance recommandent aux actionnaires de voter en faveur de tous les points à l'ordre du jour.**

**Point 3 de l'ordre du jour**

- Approbation du Combination Agreement entre NYSE Group Inc, Euronext N.V., NYSE Euronext, Inc et Jefferson Merger Sub, Inc en date du 1<sup>er</sup> juin 2006 tel qu'amendé et réitéré le 24 novembre 2006, et des opérations prévues dans le Combination Agreement, incluant la réorganisation post- closing telle que décrite dans cet accord.

Pour	contre	abstention
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Point 4a de l'ordre du jour**

- Désignation de (i) M. Rijnhard de Beaufort et (ii) M. René Barbier de La Serre en qualité de membres du Conseil de Surveillance d'Euronext N.V.

**(i) Désignation de M. Rijnhard de Beaufort en qualité de membre du Conseil de Surveillance d'Euronext N.V.**

Pour	contre	abstention
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**(ii) Désignation de M. René Barbier de La Serre en qualité de membre du Conseil de Surveillance d'Euronext N.V.**

Pour	contre	abstention
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Point 4b de l'ordre du jour**

- Désignation, à compter de leur désignation effective en qualité de membres du Conseil de Surveillance, de M. Rijnhard de Beaufort et M. René Barbier de La Serre, en qualité de représentants spéciaux d'Euronext N.V. au sens de l'article 146 second alinéa du Livre 2 du Code civil néerlandais, chacun pouvant agir individuellement dans toutes les opérations prévues par ou résultant du Combination Agreement.

Pour	contre	abstention
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2006

\_\_\_\_\_  
Signature

\*Les points à l'ordre du jour sont disponibles en version anglaise et française. En cas de divergence entre ces versions, la version anglaise prévaudra